



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 30 JUILLET 2022

Affaire n° 11-20220730

**Fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau
et d'espaces collectifs (3ème procédure)**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

5 août 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

L'an deux mille vingt-deux, le samedi trente juillet à neuf heures quarante cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Date de convocation

le 22 juillet 2022

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Henri Fontaine, Augustine Romano par Bernard Picardo, Marcelin Thélis par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Mansour Zarif par Jean-Richard Lebon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Sylvie Leichnig par Serge Sautron, Mimose Dijoux-Rivière par Laurence Mondon, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Boutet-Tsang-Chun-Szé, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Doris Técher, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 16
- absent : 1

Était absent : Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 11-20220730

Fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau et d'espaces collectifs (3ème procédure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 13 juillet 2022,

Vu le rapport 11-20220730 présenté au Conseil Municipal du 30 juillet 2022,

Considérant que la commune du Tampon, coordonnateur du groupement de commandes constitué avec le CCAS, le SAAD et la caisse des écoles, a lancé un appel d'offres ouvert le 8 mars 2022 pour la fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau et d'espaces collectifs – 3ème procédure,

Considérant que les besoins se décomposaient comme suit :

Lots	Désignation	Montant minimum en € HT / année	Montant maximum en € HT / année
1	Plans de travail, tables, bureaux et caissons	Sans minimum	36 000, 00 € HT
2	Sièges de bureau	Sans minimum	53 000, 00 € HT
3	Armoires, classeurs, vestiaires, et meubles de rangement divers	Sans minimum	36 000, 00 € HT
4	Sièges pour espaces collectifs	Sans minimum	15 000, 00 € HT
5	Tables pour espaces collectifs	Sans minimum	20 000, 00 € HT
6	Tabourets en plastique	Sans minimum	11 000, 00 € HT
7	Sièges de bureau ergonomiques	Sans minimum	20 000, 00 € HT

Considérant que les fournitures prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour un an à compter de la date de notification et reconductible tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le Quotidien,

Considérant que les fournitures commandées sont financées par fonds propres communaux,

**Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 30 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La passation de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture, livraison et montage de mobiliers de bureau et d'espaces collectifs avec :

Lots	Désignation	Attributaires	Montant maximum en € HT / année
1	Plans de travail, tables, bureaux et caissons	MOBIRO 20, rue de l'étang ZA Bel Air 97 450 ST LOUIS Gérant : Mr PAYET Olivier	Ville : 27 700 € HT CCAS : 3 700 € HT SAAD : 3 700 € HT Caisse des écoles : 900 € HT
2	Sièges de bureau	BURO STOCK – SELECT REUNION 4, rue du Béarn Le Moufia 97 490 STE CLOTILDE Directeur : M. GARDIN Fabrice	Ville : 39 400 € HT CCAS : 9 000 € HT SAAD : 3 700 € HT Caisse des écoles : 900 € HT
3	Armoires, classeurs, vestiaires, et meubles de rangement divers	BURO STOCK – SELECT REUNION 4, rue du Béarn Le Moufia 97 490 STE CLOTILDE Directeur : M. GARDIN Fabrice	Ville : 27 700 € HT CCAS : 3 700 € HT SAAD : 3 700 € HT Caisse des écoles : 900 € HT
4	Sièges pour espaces collectifs	MOBIRO 20, rue de l'étang ZA Bel Air 97 450 ST LOUIS Gérant : Mr PAYET Olivier	Ville : 11 000 € HT CCAS : 2 000 € HT SAAD : 1 000 € HT Caisse des écoles : 1 000 € HT
5	Tables pour espaces collectifs	BURO STOCK – SELECT REUNION 4, rue du Béarn Le Moufia 97 490 STE CLOTILDE Directeur : M. GARDIN Fabrice	Ville : 16 000 € HT CCAS : 2 000 € HT SAAD : 1 000 € HT Caisse des écoles : 1 000 € HT

Lots	Désignation	Attributaires	Montant maximum en € HT / année
6	Tabourets en plastique	BURO STOCK – SELECT REUNION 4, rue du Béarn Le Moufia 97 490 STE CLOTILDE Directeur : M. GARDIN Fabrice	Ville : 9 000 € HT CCAS : 1 500 € HT SAAD : 500 € HT
7	Sièges de bureau ergonomiques	SARL ERGORUN 15 Ter chemin Village 97 427 L'ETANG SALE Directeur : M. ADELSON Hervé	Ville : 15 000 € HT CCAS : 5 000 € HT

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,